

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 9 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 2 AVRIL 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE, M. Michel BREAN, M. le Dr Philippe DUCHESNE, M. Bertrand GAUFRYAU

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
 M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MUNICIPAL : APPEL A PROJETS CAF

Chaque année, la CAF des Landes, conformément à la circulaire du 9 mars 1999, lance un appel à projets Parentalité REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) sur l'ensemble du territoire landais.

Ce dispositif permet le financement d'actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité.

Des actions du Centre Social et Culturel municipal, portées par le secteur Famille, peuvent répondre à cet appel à projets et correspondre aux objectifs souhaités, à savoir :

- proposer « des actions s'adressant à tous les parents, quelle que soit leur situation, leur catégorie socio-professionnelle, leur lieu de résidence »,
- « accompagner les parents dans leur responsabilité éducative, en prenant appui sur leurs savoirs, leurs savoir-faire »,
- « favoriser leur participation et leur implication dans les actions menées (...) »,
- « prendre en compte la diversité des structures familiales et les formes d'exercice de la parentalité »,
- « constituer des lieux ressources pour les familles (...) ».

Il est proposé de présenter au financement par le REAAP les actions ci-après :

1 - Ateliers enfants/parents : « pâtisser en famille » et « fabrication de jeux » (programmés tous les 15 jours),

2 - Ciné-débats parentalité (programmés deux fois par an),

3 - Atelier 'Thé ou café? un espace pour les mamans et les papas' au sein de l'Ecole Maternelle Gischia: cette action offrira un lieu de parole et la mise en œuvre d'ateliers parents/enfants au sein de l'école à partir du mois d'avril.

4 - Par ailleurs, afin de redynamiser le partenariat autour de la parentalité et au vu de la volonté de la CAF d'inscrire le Centre Social et Culturel Municipal comme pivot de l'animation territoriale parentalité sur le pays dacquois, il est également proposé d'inscrire le projet : « Animation territoriale parentalité ».

Il s'agit de la mise en œuvre d'un groupe projet avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui travaillent en faveur de la parentalité. Cette action s'inscrit dans les objectifs conjoints du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité, les missions d'un Centre Social et Culturel et de la Politique de la Ville.

Les objectifs opérationnels sont :

- recenser les besoins du public (enquête portée par le Comité Départemental de Soutien à la parentalité, le groupe projet sera acteur majeur du diagnostic sur le territoire dacquois avec comme site central du recensement, le Centre Social et Culturel),
- recenser les besoins des partenaires,
- mettre en œuvre le projet REAAP à l'échelle du territoire dans une démarche partenariale et co-construite.

Les avantages pour la Ville sont :

- d'être repéré comme pilote de l'animation parentalité par le biais d'une action nouvelle sur le territoire,
- de trouver des financements pour des actions nouvelles ou déjà conduites, au sein du Centre Social et Culturel.

Le coût total de ces projets est estimé à 19 973,72 € arrondi à 20 000€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Ville, exercice 2015.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la création de l'action parentalité au sein du Centre Social et Culturel Municipal telle que présentée ci-dessus dans le cadre de l'appel à projet lancé par la CAF,
SOLLICITE une subvention auprès de la CAF à son taux maximum pour conduire cette action,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150409-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 10 Avril 2015